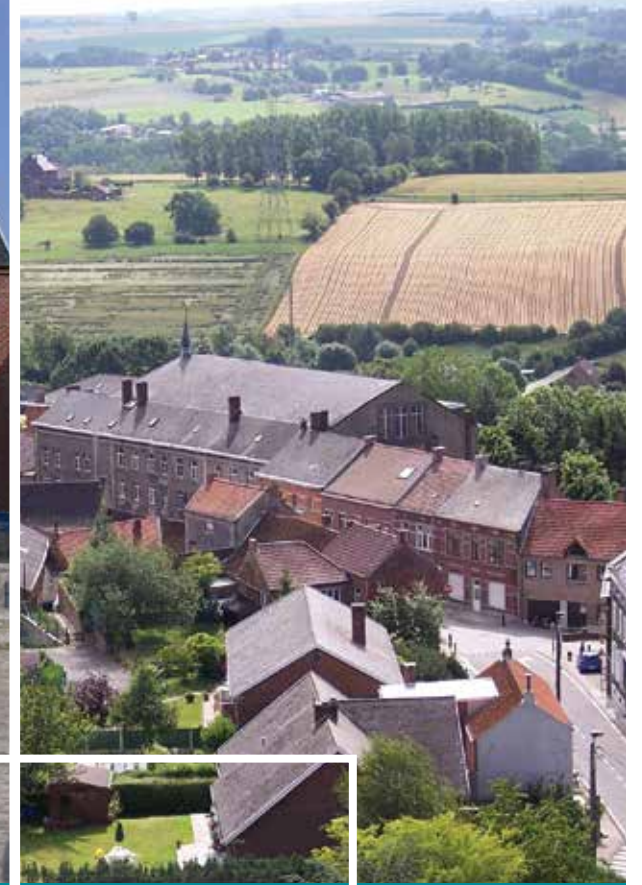


# Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Juin 2014



n°125

sommaire



RURALITÉ 3



CPAS 5



JUMELAGE 7

## EDITO

### Tournage de séquences de la série télévisée « The Missing » à Ittre

Les drapeaux de la France et de la région Nord-Pas-de-Calais ont flotté ces derniers jours sur la façade de notre maison communale, maquillée en Palais de Justice pour le tournage d'un film commandé par BBC One.

C'est l'histoire d'un couple anglais qui voyage avec son enfant de 5 ans pendant la coupe du monde de football de 2006. Suite à une panne de voiture, ils sont contraints de loger dans un hôtel d'une petite ville française. Père et fils décident de sortir le soir de la finale « Brésil-Italie ». Ils rentrent dans un bar pour suivre le match à la télévision. Au milieu des cris et de l'agitation des supporters, l'enfant disparaît....

La première séquence filmée à Ittre se déroule devant notre ancienne poste transformée en gendarmerie nationale : les parents arrivent effondrés pour y déclarer la disparition de leur petit garçon.

La conférence de presse organisée par les parents et le Procureur de la République est tournée à l'intérieur du Relais du Marquis. La cour de la Brasserie est également choisie comme décor.

Le tournage, d'une durée de 6 mois, se répartit entre plusieurs villes de Wallonie : Huy, Waterloo, Braine-l'Alleud, Genappe.

Nous vous invitons à découvrir cette série télévisée au mois de décembre 2014 sur TF1.

Dans les rôles principaux :

- Tcheky Karyo, enquêteur
- Emilie Dequenne, enquêtrice
- James Nesbitt, père de l'enfant
- Frances O'Connor, mère de l'enfant
- Jason Flemyng

> **Ferdinand Jolly, Bourgmestre**





## TRAVAUX

La seule rubrique concernant le service travaux sera dédiée à la mémoire de notre collègue Michaël Denayer décédé accidentellement.

Une pensée émue de la part de tous ses collègues à l'attention de son épouse Maryse, du petit bébé qu'elle porte ainsi que Bastien.



En souvenir de notre collègue, nous mettons la photo de son dernier travail au Bief 29 où il a participé avec sa motivation de pêcheur à l'édification des 2 moines et à la reconstruction de la berge.

Repose en paix.

Au revoir Michaël

> **Toute l'équipe du Service des Travaux**



## MICHAËL DENAYER

Après une formation scolaire en horticulture au CREPAC, à Limal, et quelques expériences dans le monde du travail, secteur privé, Michaël est entré à la commune, au service travaux, en date du 14 avril 2003, en qualité d'ouvrier jardinier, à temps plein.



Pendant l'année académique 2010-2011, il avait suivi et réussi avec satisfaction une formation, en cours du soir, à l'Institut de formation du Brabant wallon (CRF), à Wavre.



## QUE PENSEZ-VOUS DE VOTRE COMMUNE ?

Une large consultation des habitants de la commune d'Ittre est en cours afin de connaître l'avis des Ittrois et Ittroises sur leur commune

### Votre avis compte !!

L'avis des citoyens est important pour que la Commune puisse connaître leurs besoins et leurs attentes. Par la suite, une série de projets seront mis en place à Ittre durant les 10 prochaines années en tenant compte du ressenti des habitants. Inscrits dans une démarche participative, ces projets seront construits et réalisés en collaboration avec des habitants de la commune.

Vous voulez ajouter votre pierre à l'édifice ?

**Alors, donnez vite votre avis en répondant à une petite enquête en ligne via :**

- notre site [www.ittre.be](http://www.ittre.be)
- ou sur la page Rural'Ittre de la Commune (<http://ecolcom.ittre.be/ittrerurale/>)
- ou encore sur facebook ([www.facebook.com/ruralittre/](http://www.facebook.com/ruralittre/))!

L'enquête ne dure que 5 minutes

> **Christian Fayt,  
Echevin de la  
Ruralité**



**APÉROS RURAUX ITTRE**  
3<sup>ème</sup> Edition  
**VENDREDI 27 JUN 2014**  
**DE 18H à 23H**  
**SOIRÉE ANIMÉE PAR DJ**  
**BOISSONS ET BBQ**  
Rendez-vous au Parking  
du Pré de l'Aïte  
(Contournement)

Ramee Carlsberg SOMERSBY tao

Infos et réservation: Christian Fayt, Echevin de la Jeunesse, 0473/78 32 68 - christian.fayt@live.be  
Aurélien Aubry - 0474/61 54 82 - Aurélie Poulaint - 0479/24 42 24



## L'ACTION LOGEMENT TREMPLIN CONTINUE



### CANDIDATURES POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT TREMPLIN DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2014

La commune dispose encore d'un logement tremplin. L'objectif de ce type de logement est de permettre à des jeunes de l'entité de pouvoir louer un appartement dans des conditions préférentielles leur permettant un accès facilité à la propriété si il s'engage dans les 5 ans à construire ou acheter un bien à Ittre, Haut-Ittre ou Virginal.

Comment :

- En appliquant un loyer inférieur que le prix du marché.
- En leur rétrocédant une partie du loyer payé durant la période où ils ont loué,

Au bout de 5 ans de location, ces mesures combinées permettent par exemple de payer les frais de notaires pour un achat à prévoir dans notre commune.

Si vous êtes intéressés et que vous pensez pouvoir déposer votre candidature, nous vous invitons à venir prendre connaissance de la procédure, des conditions de candidature et autres renseignements à la Commune d'Ittre au secrétariat central tous les jours de 9h à 11h45. Ces informations sont également disponibles sur le site de la commune - [www.ittre.be](http://www.ittre.be).

### POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT LOGEMENT TREMPLIN

#### Critères d'admission :

Qu'il s'agisse d'un jeune couple ou d'une famille monoparentale, chacun(e) devra :

1. Etre de bonnes conduite, vie et mœurs;
2. Etre âgé(e) de 18 à 30 ans au moment de l'introduction de la demande;
3. Etre actuellement domicilié(e) ou avoir été domicilié(e) pendant au moins 15 ans dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages) ou avoir son lieu de travail dans la commune (un des conjoints au moins pour les ménages).
4. Dans le cas où les couples mariés ou vivant maritalement se séparent, un des conjoints restant peut bien sûr bénéficier du logement à loyer modéré jusqu'à la fin du bail, qui ne pourra pas être renouvelé.

5. La location sera ouverte à tous les citoyens. En outre, ils doivent bénéficier de revenus inférieurs à 48.200,00 €, augmentés de 2.400,00 € par enfant à charge.

6. Aucun des candidats demandeurs ne peut être pleinement propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier (sauf s'il s'agit d'un logement non améliorable, inhabitable, inadapté à son handicap ou d'un abri précaire).

Tous ces critères doivent être remplis pour que le couple candidat-locataire soit admis au classement par priorités.

**Période pour poser sa candidature du 15/06/2014 au 15/07/2014**

Renseignements sur rendez-vous au 067/79.43.37 – Contact [p.godefroid@ittre.be](mailto:p.godefroid@ittre.be).



> **Christian Fayt, Echevin du Logement**



## RURALITÉ

### PLUS DE 1500 TRUITELLES DÉVERSÉES DANS UN COURS D'EAU À ITTRE

Le contrat de rivière de la Senne fête ses dix ans. Suite aux différentes analyses des cours d'eau de la région, nous savons que quelques rivières présentent de bons facteurs biotiques (qualité des eaux, présence de nombreux micro invertébrés, de zones en graviers et de nourriture).

En collaboration avec le service de la pêche, la Fédération des Pêcheurs de la Senne et la commune d'Ittre, nous avons réintroduit des truitelles (2 grammes) dans deux cours d'eau dont un à Ittre.

Plus de 1500 truitelles ont été déversées. Dans le cadre de cette expérience, une pêche électrique sera effectuée au mois de septembre-octobre.



## PCDN : BEAU SUCCÈS

### 1. POUR NOTRE MARCHÉ AUX FLEURS

Dimanche 18 mai, Virginal avait une touche Provençale. Un temps magnifique pour le marché fleuri et pour la 1<sup>ère</sup> brocante du Rouge-Bouton. Nos ouvriers communaux n'ont pas arrêté de remplir vos jardinières.



### 2. NOTRE BALADE AUX OISEAUX

Partis du parking du centre, le groupe a gagné la chapelle dédiée à Ste-Rita en passant par les petits chemins aménagés sous l'ancien Institut des Sacrés-Coeurs. Retour par le Bois des Nonnes et Basse-Bruyère. Les personnes ont pu voir ou entendre les volatiles suivants : Faisan de Colchide ( espèce introduite), martinet noir, pigeon ramier, tourterelle turque, pic vert, pic épeiche, bergeronnette grise, accenteur mouchet, rouge-gorge familier, rouge queue noir, grive draine, merle noir, fauvette des jardins, fauvette à tête noire, fauvette grisette, pouillot véloce, troglodyte mignon, mésange charbonnière, mésange bleue, grimpeur des jardins, pie bavarde, corneille noire, moineau domestique, pinson des arbres, verdier d'europe.



### CONCOURS PHOTO

Vous avez sûrement admiré le long des routes de nos villages les superbes photos de nos lauréats du concours photo du PCDN 2013 : « Nature d'Ittre : la beauté au quotidien ».

C'est l'occasion de vous rappeler que notre 2<sup>e</sup> concours est d'ores et déjà lancé sur le thème : « **L'homme et la nature à Ittre** ». Tous les renseignements et le règlement sont consultables sur le site [www.ittre.be](http://www.ittre.be).



### SEMAINE DU RECENSEMENT DES HIRONDELLES

Comme chaque année, le PCDN d'Ittre s'associe à l'action de recensement des hirondelles menée par Natagora. Déposez vos observations sur le site de [www.natagora.be](http://www.natagora.be) et participez en nous envoyant vos photos dès l'arrivée des premières hirondelles à l'adresse [ruralite@ittre.be](mailto:ruralite@ittre.be).



### NUIT DE LA CHAUVESOURIS : À VOS AGENDAS !

Comme chaque année, en collaboration avec Natagora, le PCDN d'Ittre participe à la Nuit Européenne de la Chauve-souris. **Cette année, elle aura lieu le 30 août 2014.**



Le programme sera prochainement mis en ligne sur notre site.

### LE PCDN D'ITTRE ET LES ÉCOLES D'ITTRE ET DE VIRGINAL PROPOSENT UNE ACTIVITÉ PENDANT LES JOURS BLANCS D'ÉCOLES

Les « jours blancs » sont ces journées où les équipes éducatives sont en concertation pour finaliser l'évaluation des élèves. L'école accueille les enfants mais comme les cours sont terminés, ceux-ci disposent de jours libres (bien connu dans le secondaire) avant la remise des bulletins.

Cette année, pour terminer l'année dans la détente et la bonne humeur, Nathalie Lourtie, membre du PCDN, propose aux écoles d'organiser lors de ces journées (concrètement le 27 et 30 juin) une promenade « nature » dans la campagne qui entoure notre village. Les classes qui le souhaitent pourront être encadrées par nos partenaires du PCDN (Les Ateliers du Rayon vert, association ittoise active en éducation relative à l'environnement; El Tourniket, association active dans la préservation et l'entretien des sentiers communaux à Virginal; et les animateurs du Contrat de Rivière de la Senne).



> **Christian Fayt, Echevin de la Ruralité**



## ECOLE COMMUNALE D'ITTRE (RUE JEAN JOLLY, 2) ET VIRGINAL (RUE DE L'ECOLE, 8 ET RUE DE LA LIBÉRATION, 15): DES ÉCOLES OÙ IL FAIT BON GRANDIR



Chacun reconnaît l'importance de l'enseignement fondamental pour le développement et l'épanouissement de l'enfant, et pour sa préparation aux études ultérieures.

La qualité de notre enseignement communal est unanimement reconnue.

Voici une liste non exhaustive des services et avantages que nous offrons à vos enfants tout en garantissant très largement la gratuité de l'enseignement :

- Fournitures scolaires de base offertes à la rentrée (classeur, cahier...)
- Psychomotricité dès la maternelle ; module psychomoteur intérieur et extérieur à Virginal
- Cours de néerlandais ludique dès l'accueil en maternelle et structuré dès la 1ère primaire
- Cours de natation en primaire
- Remédiation pédagogique dans toutes les classes du primaire
- Dépistage par une logopède attachée à l'école
- Organisation de classes de dépaysement
- Repas chauds
- Distribution gratuite de potage (de novembre à mars)
- Jeux/livres offerts pour la Saint- Nicolas, Noël, Pâques et pour la fin d'année
- Un éventail d'activités extrascolaires unique en Brabant wallon
- Une grande salle de gymnastique moderne et entièrement équipée à Ittre et une salle polyvalente à Virginal
- Transport scolaire gratuit en tenant compte du domicile
- Equipe enseignante très attentive au bien-être des enfants
- Accent mis sur le développement de l'enfant par le biais des jeux (math, lecture, éveil,...), des activités artistiques... en maternelle
- Bâtiment et cour de récréation de l'école maternelle indépendants de ceux de l'école primaire

• Classes accueillantes grâce au travail des enfants qui réalisent des panneaux artistiques, des fresques murales, des activités graphiques...

• Grande diversité dans les projets élaborés tout au long de l'année.

### INFOS- RENSEIGNEMENTS – INSCRIPTIONS

- Ecole de Virginal  
Nicolas Joachim, directeur – 067 64 71 23  
direction.ecv@ittre.be
- Ecole d'Ittre  
Maxime Tronion, directeur – 067 64 71 22  
direction.eciv@ittre.be

> **Richard Flandroy**  
Echevin de l'instruction publique



## 8 NOUVEAUX PANNEAUX VAP POUR UNE MOBILITÉ PARTAGÉE



Vous avez certainement déjà vu ces panneaux qui fleurissent de plus en plus le long des routes et plus récemment dans notre village.

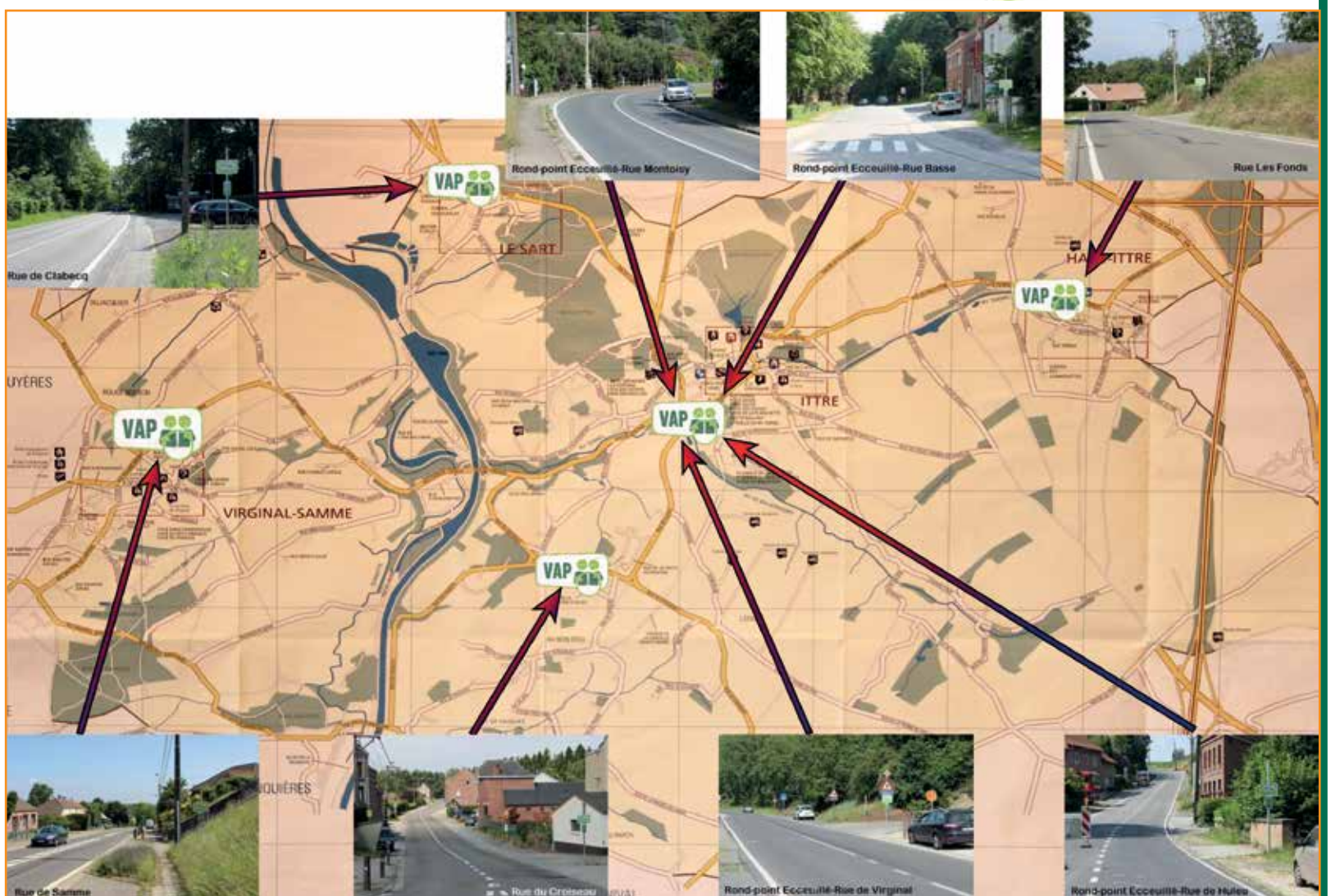
Les panneaux VAP (Voitures À Plusieurs) indiquent les endroits où vous pouvez bénéficier d'un **auto-stop organisé** que vous soyez piéton ou automobiliste : <http://www.vap-vap.be/>

Votre commune s'investit dans le système VAP qui vient en complément efficace des transports en commun plus traditionnels.

Notre village compte déjà 375 membres.

Huit nouveaux panneaux viennent d'être installés à Virginal, Ittre et Haut-Ittre

> **Hélène de Schoutheete,**  
Echevine de la Mobilité





## RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE VÉLO ÉLECTRIQUE



Le CPAS de Ittre est propriétaire de 3 vélos électriques, il se propose à mettre à disposition des usagers ittrois. Ces vélos sont rechargeables électriquement.

### ARTICLE 1 :

#### Description des vélos :

Vélos à 6 vitesses, électriques, de couleur noire et de marque MAXUS

#### Équipement des vélos :

- 1 cadenas à clé
- 1 garde-boue à l'avant
- 1 sonnette
- 1 pompe
- 1 boîte à outillage de base (clé, tournevis)
- 1 batterie et 1 chargeur
- 1 lampe avant et 1 arrière (fixe ou clignotante)

### ARTICLE 2 : MODE D'EMPLOI :

#### 1. Chargement de la batterie

Vérifiez que le chargeur est coupé avant de le connecter au vélo.

Après avoir connecté le chargeur au vélo et avoir allumé le chargeur, les LED vont progressivement s'allumer d'orange à vert (pleine charge). Il faut couper le chargeur dès que la batterie est chargée.

Vérifiez que le voltage est bien AC 220V/240 V et non du 110 V.

Ne laissez pas tomber le chargeur, cela pourrait l'endommager définitivement.

Ne couvrez pas le chargeur, il a besoin d'être ventilé pour éviter une surchauffe.

Chargez la batterie après chaque utilisation.

Ne jamais laisser la batterie chargée sans fonctionnement pendant une longue durée.

Ne jamais ouvrir le chargeur.

La batterie est complètement chargée quand les 3 lumières LED sont vertes.

Il y a 3 modes d'éclairage des lampes avant : éclairage constant, clignotement lent ou rapide.

#### 2. Fonctionnement

Le vélo fonctionne sur batterie au lithium.

Afin de rouler avec le moteur (assistance électrique) vous êtes obligés de pédaler ! Si vous arrêtez de pédaler le moteur s'arrête, ceci par mesure de sécurité et aussi par conformité selon la loi européenne sur les vélos électriques.

Le moteur peut vous assister jusqu'à une vitesse de 26 km/heure. Si vous arrêtez de pédaler ou si vous freinez, celui-ci s'arrêtera.

Ce vélo peut être utilisé comme vélo sans assistance. Pour ce faire, coupez la batterie en positionnant la clé dans le sens contraire des aiguilles d'une montre.

### 3. Dépannage simple

Problèmes :

1. Si la vitesse est réduite : Charge de la batterie, pression des pneus, crevaison ou charge trop lourde
2. Le moteur ne fonctionne pas ou le voyant d'allumage ne s'allume pas : Vérifiez tous les branchements électriques et assurez-vous que chaque câble est relié.
3. Le voyant d'allumage est allumé mais le moteur ne fonctionne pas : Vérifiez tous les branchements électriques et assurez-vous que chaque câble est relié et en particulier les câbles provenant du levier de frein.

### ARTICLE 3 : PRÉCAUTIONS D'USAGE :

Lubrifiez les engrenages, la chaîne et les pignons avec un lubrifiant à base de téflon.

La pression correcte des pneus est de 65 PSI.

Utilisez uniquement la batterie pour le vélo. N'introduisez aucuns autres adaptateurs ou chargeurs dans la batterie.

Nettoyez les plastiques avec un tissu légèrement humide.

Nettoyez le vélo avec un tissu sec ou un savon neutre.

Ne laissez pas le vélo sans surveillance et sans être cadenassé.

Ne laissez pas le vélo sur la voie publique et rentrez- le dès que possible dans un endroit fermé.

### ARTICLE 4 : ETAT DES LIEUX CONTRADICTOIRE DE LA MISE EN LOCATION

Avant de prendre possession du vélo, assurez-vous de son parfait état et de son complet équipement. Un document attestant votre prise de possession du vélo en parfait état de fonctionnement vous sera soumis à signature.

Le vélo doit revenir : avec une pression des pneus correcte, en état propre, avec la batterie chargée, les freins et la sonnette en état de fonctionnement, les chaînes, pignons et engrenages lubrifiés, avec le matériel accompagnant le vélo complet et en parfait état. Cette vérification sur base de l'état des lieux contradictoire de départ.

### ARTICLE 5 :

Si un problème perdure, après avoir appliqué correctement les recommandations des articles 2 et 3, ramenez le vélo le plus rapidement possible au CPAS.

### ARTICLE 6 :

Vous devez respecter le code de la route. Toute infraction au code de la route sera de votre propre responsabilité et le CPAS se réserve le droit d'entamer les poursuites judiciaires utiles si ce non-respect entraîne un préjudice au CPAS de Ittre.

### ARTICLE 7 : CAUTION

Une **caution** d'un montant de cent euros (100€) vous est demandée quelque soit le temps d'utilisation du vélo. Elle vous sera restituée dès que le vélo sera rentré et vérifié par nos services.

Le vélo doit être restitué au jour et à l'heure prévus. Si ceci n'est pas respecté du fait du CPAS, le locataire n'en sera pas tenu responsable, il ne sera pas tenu compte du délai supplémentaire dans le prix de la location.

La Caution doit être remise au CPAS, au jour et au moment de la prise de possession du vélo.

Perte, vol et autres dégâts.

Dans le cas de non restitution du vélo appartenant au CPAS de Ittre, celui-ci conservera l'intégralité de la caution déposée et réclamera 400 € supplémentaire.

En cas de non-paiement dans les 15 jours suivants le retour prévu, le CPAS se réserve le droit d'intenter une action en justice contre le redevable.

Dans le cas de dégâts constatés lors de la remise du vélo, le CPAS gardera également le cautionnement, sous réserve de l'importance des dégâts ou de la remise incomplète de l'équipement.

### Article 8 : Location du vélo

- Location par jour : 2,00 €
- Location par semaine : 13,00 €
- Location pour le personnel communal dans le cadre de son activité professionnelle : gratuit. Les demandes doivent parvenir par le chef de service et/ou le responsable d'administration.

### Article 9 : Réception des demandes

Les demandes de location doivent nous parvenir une semaine à l'avance, afin que nous puissions nous organiser. Le CPAS de Ittre ne peut être tenu responsable de la non-disponibilité des vélos.

Il suffit de téléphoner au CPAS de Ittre : 067/67.71.67 de mentionner que l'appel concerne la location de vélos.

Vous serez alors en contact avec le responsable : qui prendra note de vos noms et adresse, votre numéro de téléphone, des dates de location et conviendra avec vous des heures de mise à disposition du vélo réservé au CPAS.

### Article 10 : Confirmation de location

Dès que la location est confirmée, le versement des sommes dues doivent parvenir dans les deux jours sur le compte bancaire suivant : 091-0008884-86 avec la mention des jours de location et le mois concerné.

### ARTICLE 11 :

Lors de la prise de location du vélo, le locataire se présentera au CPAS avec sa carte d'identité.

> **Pour le Conseil de l'Action sociale de Ittre**  
**F. Peeterbroeck, Présidente**



## JOURNÉE PARALYMPIC

Très belle journée sportive avec une participation enthousiaste de nos athlètes.

Une journée que nous reprogrammerons l'année prochaine.

> **Françoise Peeterbroeck,**  
**Présidente du C.P.A.S.**





## DES FINANCES COMMUNALES QUI SE PORTENT BIEN

C'est lors du conseil communal du 27 mai qu'ont été présentés au conseil communal les comptes de l'année 2013, communiquant les recettes réellement perçues et les dépenses effectivement engagées.

Le résultat (boni) du compte 2013 est très bon (1 609 000€) et pour la première fois depuis plusieurs années les dépenses n'ont pas augmenté plus vite que les recettes. Cela, grâce à une somme (1 112 000€) accordée par la Région Wallonne, en compensation d'un dégrèvement octroyé sur leur outil de travail aux industries installées sur notre territoire.

Une somme équivalente a également été inscrite au budget initial 2014. C'est une bonne nouvelle pour les finances communales même si nous n'avons aucune garantie quant à la pérennité de cette recette.

Si les recettes de la commune augmentent (10 045 173, + 1 304 000), les dépenses croissent également (8 676 537, + 363 000) :

- + 106 000€ en dépenses de personnel qui reflètent les valorisations barémiques et les évolutions de carrière du personnel.
- + 195 000 en frais de fonctionnement.

Les frais de fonctionnement « récurrents » tels que l'électricité, le chauffage, le carburant, le téléphone ou le parc informatique restent relativement stables. L'augmentation de 195 000 est en majeure partie due à des dépenses « one shot » (réparation de l'ascenseur, rénovation de locaux administratifs, asphaltage, ...) qui, certaines années, représentent des montants importants. L'addition de ces sommes « one

shot » aux frais de fonctionnement ordinaires rend plus difficile la comparaison correcte avec les chiffres des années précédentes.

Les comptes extraordinaires sont, comme nous l'impose la loi, en équilibre. Les sommes non engagées concernant les projets qui n'ont pas encore commencés sont reprises et réinjectées dans le budget 2014 via la modification budgétaire.

Les projets concrétisés en 2013 sont dans la ligne que s'est fixée le collège pour cette législature : préservation du patrimoine communal (réfection de rues, acquisition d'équipement et d'un mini-bus, remplacement de chaudières, ...) et développement des infrastructures (achat d'une maison, le rond-point à Haut-Ittre, le Plan de Développement Rural et le début des infrastructures sportives de Virginal).

Ces dépenses extraordinaires s'élèvent, pour 2013, à un montant de 1 509 000 dont 683 000 de subsides.

Les finances communales se portent bien. Nous restons cependant attentifs aux dépenses dont nous avons la maîtrise. Nos recettes permettent à la commune d'assurer l'entretien du territoire, de se développer et d'offrir de nombreux services à ses habitants (écoles, CPAS, extrascolaires, aînés, ...).

> **Hélène de Schoutheete,**  
Echevine des Finances



## DEUX FOIS PAR AN LE BUDGET EST ADAPTÉ

Des modifications budgétaires, communément appelées MB, ont lieu deux à trois fois par an entre le vote du budget et la clôture de l'année budgétaire.

Elles servent à réajuster les sommes estimées lors du budget initial pour être le plus proche possible de la réalité financière quotidienne de la commune.

La principale recette de la MB1, à l'ordinaire, est le boni du compte de l'année précédente.

Pour cette MB1 2014, à l'ordinaire, l'apport du boni du compte 2013 se monte à 1 609 000€.

Les dépenses augmentent, quant à elles, de 1 139 000€, principalement à cause des augmentations de la contribution communale aux services d'incendie (rectification pour les années 2009 à 2014 : 403 000€) et de police (38 000€), un prélèvement de 551 000€ pour alimenter le budget extraordinaire ainsi que la réintroduction des chèques Pouvoir d'achat pour un montant de 60 000€.

Un boni de 440 000€ clôture l'ordinaire de cette MB.

Certaines dépenses échappent au contrôle de la commune, elles nous sont imposées par le pouvoir fédéral ou régional. Ce sont, par exemple, les dépenses liées au service incendie, à la zone de police ou au fonctionnement du CPAS. Nous constatons qu'elles augmentent d'année en année sans compensation et sans que nous ne puissions rien faire pour les contrôler.

Suite à la MB1 2014, les recettes, à l'extraordinaire, s'élèvent à 7 540 000€ dont 4 278 000€ de subsides et 300 000 d'emprunt et le solde sur les fonds propres de la commune.

Nous clôturons cette MB1 extraordinaire avec une réserve de 300 000€.

Les projets présentés à l'extraordinaire sont nombreux, ambitieux, importants pour le développement, la préservation de notre commune et le bien-être de ses habitants. Certains sont très largement subsidiés.

Pour la **préservation**, la réfection des rues du Petit Paradis et Paisible et l'égouttage de la rue Bruyère de Virginal, une étude pour la rénovation de la façade de l'église de Virginal et la réfection des diverses voiries communales grâce à l'achat d'une asphaltuse.

Pour le **développement** de la commune : l'extension de centre administratif, la rénovation de l'école de Virginal et bien sûr les infrastructures sportives de Virginal et le projet Agora.

Une série de propositions sont également reprises dans cette MB1 concernant la **qualité de vie** de nos concitoyens : l'achat de vélos électriques qui seront mis à disposition de la population, l'amélioration des parkings et de la signalétique directionnelle et bien sûr l'étude d'un projet de crèche à Virginal.

D'autres projets, non engagés en 2013, sont également repris en 2014.

Nous vous présentons donc des projets ambitieux que la bonne forme financière actuelle de la commune permet. Nous y travaillons et espérons voir aboutir durant cette législature.

Cependant, certaines recettes de la commune restent aléatoires et leur montant prévisionnel. Nous devons donc rester prudents pour préserver l'avenir et de ne pas se laisser tenter par des dépenses que nous devrions assumer trop lourdement en cas de recul de nos recettes.

> **Hélène de Schoutheete,**  
Echevine des Finances



## LE ROND-POINT DE HAUT-ITTRE

Les travaux du rond-Point à Haut-Ittre avancent bien.

Si le beau temps se maintient, il pourra être ouvert à la circulation dès la seconde semaine du mois de juillet.

La finalisation de la piste cyclable et l'aménagement des abords se feront après le congé du bâtiment au mois d'août.

> **Hélène de Schoutheete,**  
Echevine de la Mobilité



## ECHANGE SPORTIF ITTRE-CANTERBURY MAI 2014

Nos jeunes footbaleurs ittrois U17, champions du Brabant avec leurs homologues anglais.



Véronique Duquenne

## WELCOME TO CHELSEA ! VISITE DU STADE...



> **Daniel Vankerkove,** Echevin des Sports



## LE JUMELAGE ITTRE – ECUEILLE

Cette année, les manifestations auront lieu à Ecueillé du samedi 12 juillet au mardi 15 juillet 2014. Il s'agira du 22<sup>e</sup> anniversaire du jumelage.

- **Samedi 12 juillet : Départ pour Ecueillé** en matinée à 8h au quartier du tram à Virginal, arrivée vers 16h00 – 16h30, présentation des familles, verre d'accueil dans la cour de la Mairie, vernissage de l'exposition de l'Art à Tout Va à la Mairie, dîner et soirée dans les familles accueillantes.
- **Dimanche 13 juillet : Journée tourisme régional**, avec entre autres, la visite du festival des jardins de Chaumont sur Loire et son château ([www.domaine-chaumont.fr/festival\\_festival](http://www.domaine-chaumont.fr/festival_festival)) départ 9h retour 17h. tarifs: 12,50 euros par adulte, 6 euros par enfant. Entrée et repas libre (à la charge de chaque participant). Possibilité d'une visite individuelle au Zoo de Beauval dans la ville souterraine et les caves champignonnières de Bourré ou autres. 17h30 concert à la vieille église avec la participation des musiciens des deux fanfares réunies à 19h, buffet au plan d'eau offert par la Municipalité aux Ittrois et familles accueillantes. 20h30-21h00, bal de plein air folk et danses traditionnelles.
- **Lundi 14 juillet : Journée officielle:** 9h30 défilé de la Place avec les pompiers, la SME, le Collège et la Mairie et la population locale, vers la Maison de Santé, 10h inauguration de cette

dernière en la mémoire de Raymond Thomas retour sur la Place du 8<sup>ème</sup> Cuirassiers, 11h revue des pompiers, défilé officiel dans les rues d'Ecueillé, 12h arrivée au Plan d'Eau – Espace Ittrois; plantation de 2 ormes, discours et remise des cadeaux, allocution des Maire et Bourgmestre (10 minutes pour les deux), vin d'honneur, photos de l'échange. 13h repas offert par la Municipalité au Plan d'Eau. De 10 à 16h30 concours de peinture par l'Art à Tout Va. 15h30 à 17h concours de pêche pour les enfants, 17h, jeux divers et goûter pour les enfants, 18h remise des prix du concours de peinture, 19h repas au Plan d'Eau ou dans les familles. 22h retraite aux flambeaux 23 h feu d'artifice sonorisé au Plan d'Eau.

- **Mardi 15 juillet :** Journée du retour à Ittre après le petit déjeuner (8 h 30) avec nos amis Ecueillois en la salle des fêtes. 10h départ pour Ittre.

**IMPORTANT :** Les dernières inscriptions peuvent être prises à la commune auprès de Daniel Vankerkove (0470/22.30.01) ou au secrétariat (067/79.43.21) jusqu'au 19 juin 2014 (Date limite)

Ce jumelage s'annonce sous d'heureux auspices, nous serons heureux de vous y rencontrer.

> **Daniel Vankerkove, Echevin du Jumelage**



## ECHANGE SPORTIF ITTRE ECUEILLÉ

Stage en mai 2014 avec un champion olympique, Ugo Le-grand, l'Échevin et les responsables sportifs du Kakemono.

> **Daniel Vankerkove,  
Echevin des Sports**



## CONSEILS CONSULTATIFS

Nous vous informons qu'il y a, actuellement, quelques places de libres au sein de nos Conseils consultatifs de participation :

Conseil consultatif des sports : 2 places vacantes. / Conseil consultatif de la mobilité réduite : 1 place vacante.

Vous pouvez introduire votre candidature motivée auprès de l'Administration communale, rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre.

Renseignements : Madame Micheline Guisse au 067/79 43 21

> **Daniel Vankerkove, Echevin de la Participation**



## EXPRESSION POLITIQUE P.A.

### DÉCOUVERTE À ITTRE D'UNE NOUVELLE ESPÈCE : L'ALBATRUCHE !

Formidable découverte dans le Brabant wallon ! Au cœur du petit village d'Ittre niche une nouvelle espèce que d'aucuns ont baptisé : l'albatruche. Cela faisait maintenant deux ans que l'on soupçonnait son existence, espérant secrètement que cette espèce soit en fait une chimère, un mauvais tour de la nature. Mais force est de constater que, malheureusement, l'albatruche existe et niche à Ittre.

Cette espèce réunit à la fois les caractéristiques de l'ALBATROS, formidable oiseau blanc qui possède des ailes gigantesques qui l'encombrant sur le sol et de l'AUTRUCHE, cet animal qui, à l'approche d'un danger, s'enfonce la tête dans le sable. L'albatruche se caractérise par une incapacité à prendre des décisions de bon sens, mettant par là toutes les espèces vivant dans son écosystème en grand danger. Élément tout à fait particulier, il semblerait que l'albatruche souffrirait d'une surdité effective à certaines fréquences sonores alternatives.

Tout ceci pourrait être une jolie découverte ornithologique. Malheureusement, cette fable est le reflet de la triste réalité. Le groupe «Par-

ticipation et Alternatives», depuis janvier 2011, propose la création d'une « commission communale consultative » rassemblant majorité et opposition et chargée d'anticiper budgétairement la délocalisation éventuelle de NMLK Clabecq telle que nous l'annonçons, deux fois en deux ans, la direction russe de cette entreprise transnationale.

Mais la majorité IC - PS préfère se muer en albatruche et refuse systématiquement notre projet au motif que cette commission par son AVIS « limiterait les compétences du Collège Communal » dit le Bourgmestre lors du dernier Conseil Communal ! Ce qui, de notre point de vue, est tout le contraire. Nous sommes convaincus que c'est au sein d'échanges collectifs que sortiront les solutions les plus pertinentes.

Cette majorité assumera-t-elle la banqueroute de la Commune lorsque près du tiers des recettes communales viendrait à disparaître ?

> **Pour PA,  
Patrick MONJOIE –  
Claude DEBRULLE**



## LE COLLÈGE PREND SES RESPONSABILITÉS

Depuis sa mise en place il y a dix-huit mois, tout-à fait conscient de la dépendance financière de la commune par rapport aux deux industries sur notre territoire, le Collège prend ses responsabilités.

Des actions ont déjà été prises lors du budget 2014 pour dégager totalement la commune du risque financier lié au contentieux NLMK, par la mise en réserve de plus de 2 600 000€, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

En outre, le bourgmestre et les échevins travaillent pour dégager des pistes de réflexions vers une plus grande indépendance

financière par rapport à ces importants contribuables.

Des experts sont et seront interrogés. Le Collège élaborera des réflexions et des propositions qui seront discutées au sein du Conseil communal. C'est, selon la majorité en place, le lieu par excellence pour un débat démocratique autour de ces enjeux importants pour l'avenir. Les organes démocratiques sont nombreux dans notre village. Le Collège les utilisera sans pour cela devoir « en-commissionner » des problématiques qui relèvent d'organes déjà en place.

> **Le Collège communal**



## APPEL A PROJETS

Si vous êtes une association de la commune ou une personne compétente dans la solidarité internationale parce que vous êtes engagée dans une ONG ou que vous agissez au travers d'un groupe ou même seule, nous vous invitons à nous faire part de vos actions.

Nous voulons soutenir des projets dans le respect et l'écoute du partenaire, basé sur un partenariat fondé sur l'échange et initiés dans

la mesure du possible par vous, associations ou citoyens de Ittre.

**Envoyez-nous vos projets ou actions avant le 15 juillet 2014. Conseil consultatif de la solidarité internationale, rue de la Planchette, 2 à 1460 Ittre.**

> **Ferdinand Jolly, Échevin de la solidarité internationale**



## RÉSULTATS ELECTION 2014 POUR ITTRE

### PARLEMENT WALLON

BUREAUX	BULLETINS URNES	BLANCS/NULS	VALABLES
4	1405	55	1350
55	1488	49	1439
56	1405	72	1333

### PARLEMENT WALLON : VOIX DE PRÉFÉRENCE

Fayt Christian* : 502	Antoine André : 186
De Bue Valérie : 408	Schouckens Luc* : 151
Legasse : 306	
Reuter Florence : 294	

\* candidats Ittrois

BUREAUX DE DÉPOUILLEMENT	MR	FDf	ECOLO	PS	CDH	PP	PTB-GO	AUTRES	TOTAL
4 - Ittre	464	66	190	327	151	53	51	48	1350
55 - Ittre	521	65	166	366	152	86	38	45	1439
56 - Ittre	410	51	162	404	158	70	34	44	1333
	<b>1395</b>	<b>182</b>	<b>518</b>	<b>1097</b>	<b>461</b>	<b>209</b>	<b>123</b>	<b>141</b>	<b>4126</b>
	33,81%	4,41%	12,55%	26,59%	11,17%	5,07%	2,98%	3,42%	

### PARLEMENT FÉDÉRAL

BUREAUX	BULLETINS URNES	BLANCS/NULS	VALABLES
4	1513	89	1424
55	1563	54	1509
56	1505	78	1427

### PARLEMENT FÉDÉRAL : VOIX DE PRÉFÉRENCE

Michel Charles : 468	Keymolen Sophie : 173
Flahaut André : 429	Cheron Marcel : 124
Jolly Ferdinand* : 323	Alexandre Amaury* : 39
Huart Pierre : 179	Chaudoir Claire* : 7

\* candidats Ittrois

BUREAUX DE DÉPOUILLEMENT	MR	FDf	ECOLO	PS	CDH	PP	PTB-GO	AUTRES	TOTAL
4 - Ittre	495	62	189	332	194	59	44	49	1424
55 - Ittre	514	80	165	390	172	87	47	54	1509
56 - Ittre	437	51	182	384	193	79	40	61	1427
	<b>1446</b>	<b>193</b>	<b>536</b>	<b>1106</b>	<b>559</b>	<b>225</b>	<b>131</b>	<b>164</b>	<b>4360</b>
	33,23%	4,43%	12,32%	25,41%	12,84%	5,17%	3,01%	3,76%	



## ANIMATIONS VACANCES DU SERVICE EXTRASCOLAIRE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE



(s'adressent aux enfants de 2,5 à 12 ans domiciliés ou inscrits dans les écoles de l'entité)

**Thème de cette année : Les courants musicaux**

**Du 7 au 18 juillet et du 18 au 29 août**

Dans les locaux de « La maison Chabeau » et salle polyvalente (Virginal)

(Possibilité de navette à partir de Haut-Ittre, Ittre ou Virginal sur demande)

Tu as entre 2,5 et 12 ans et tu aimes jouer, bricoler, courir, danser, t'éclater, créer, découvrir, nager, dessiner, chanter, être sur scène (représentation le 18 juillet à 16h), inventer, te dépenser, rire, cuisiner, manger lire, partir en excursion, cirer, colorier ou tout simplement te retrouver entre copains, ....

ALORS, remplis sans attendre le **bulletin d'inscription** et renvoie-le **pour le 23 juin au plus tard** (attention : nombre de places limitées) à l'attention de Frédérique Joris

- Par courrier : Adm. Communale d'Ittre, rue de la Planchette, 2 – 1460 Ittre
- Par fax : 067/64 70 44
- Par mail : f.joris@ittre.be

### En savoir plus ?


- Frédérique Joris (coordinatrice ATL) : 067/79 43 38
- Laurence Dehoux (responsables des animatrices) : 0472/48 10 07 (excepté du 21/7 au 3/8 inclus)
- Le programme complet est sur notre site internet : [www.ittre.be](http://www.ittre.be)

.....

Nom et prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Nom et prénom de l'enfant : ..... Date de naissance : .....

Ecole et classe : ..... Personne responsable : .....

Adresse mail .....  Gsm : .....

Nom + adresse de facturation : .....

.....

J'inscris mon (mes) enfant(s) aux dates suivantes : entourez les dates de présence prévues de votre (vos) enfant(s)).

7/07	8/07	9/07*	10/07	11/07	-	18/08	19/08	20/08*	21/08	22/08
14/07	15/07	16/07*	17/07	18/07	-	25/08	26/08	27/08*	28/08	29/08

Nous insistons sur le fait que pour des raisons évidentes de sécurité, l'inscription préalable est obligatoire. Date limite : 23/06/2014



## NAISSANCES

**BAUDOUX ELOÏSE** : née le 14/4/2014 à Braine-l'Alleud

**ESCACENA MAGDALENO LUCIA** : née le 17/4/2014 à Ixelles

**DAXBK LUCIE** : née le 26/4/2014 à Braine-l'Alleud

**HERREMANS LOTTE** : née le 6/5/2014 à Hal

**MORELLO ALESSANDRO** : né le 6/5/2014 à Braine-l'Alleud

**BAR MAHABAC** : né le 7/5/2014 à Ittre

**TIGHRINE NHOA** : né le 11/5/2014 à Braine-l'Alleud

**SCOVER HUGO** : né le 12/5/2014 à Nivelles



## DÉCÈS

**JAMINET MARTHE** : décédée le 17/4/2014 à Nivelles

**VAN HEYMBEECK YVETTE** : décédée le 22/04/2014 à Woluwé-Saint-Lambert

**HAUTPHENNE CLAUDE** : décédé le 23/04/2014 à Ittre

**JANSSENS LÉON** : décédé le 24/4/2014 à Soignies

**CORDIER MARIE** : décédée le 27/4/2014 à Braine-l'Alleud

**AUBRY PHILIPPE** : décédé le 28/4/2014 à Anderlecht

**DUJACQUIER LUCIENNE** : décédée le 15/5/2014 à La Louvière

**ROGER CHRISTIANE** : décédée le 15/5/2014 à Tubize

**DENAEYER MICHAËL** : décédé le 16/5/2014 à Tubize

**SPECT WILLY** : décédé le 16/5/2014 à Ittre

**DIERICKX JOSEPH** : décédé le 17/5/2014 à Nivelles

**LE GREVE CLÉMENCE** : décédée le 17/5/2014 à Ittre

**WARBECQ GUY** : décédé le 19/5/2014 à Ittre



## MARIAGES

**DE SCHOUTHEETE DE Tervarent Philippe et Zurstrassen Pauline** : le 26/4/2014

**RIBOURDOUILLE Laurent et Benoit Anouk** : le 3/5/2014

> **Christian Fayt, Officier de l'Etat Civil**

**Prochain Conseil communal :**

**24 JUIN 2014 – 19H**

**GRAND PLACE**

**Bulletin d'Informations Communales**

Editeur responsable : **Daniel VANKERKOVE, Echevin de l'Information - 0470/ 223 301**

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit - Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**